



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 2 JUILLET 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 56

Date de la convocation : jeudi 25 juin 2026

Délibération n° : DCM_2026_159

Matière 7.5.3

Le jeudi 2 juillet deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (56)

Caroline Airiau, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Sébastien Dessein, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Martin Griffon, Emmanuel Guilloteau Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Amandine Hervouet, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Didier Pohnu, Joris Raflebeau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Aubin Sourice, Jean-Luc Tilleau et Sandrine Villette.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (4)

Laurence Huet Andriot, Jean-Christophe Pencolé, Emma Sellier et Isabelle Suteau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (7)

Denis Allaire	Agnès Lesdema Legal
Elisabeth Amiot	Christian Gaborit
Nicolas Bahuauud	Jean-François Ouvrard
Emilie Clemenceau	Vincent Blanchard
Alexandre De Fraissinette	Dominique Le Courtès
Vanessa Illan	Delphine Chateigner
Antoine Leroux	Joris Raflebeau

Secrétaire de séance : Adrien D'Hostel

Rectificatif des dotations aux Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) 2026

Rapporteur : Cédric BOUTTIER Adjoint à l’Education et l’Enfance Jeunesse

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil municipal du 18 février 2026 a voté les dotations financières aux organismes de gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC).

Les montants ont été calculés à partir des effectifs déclarés par les écoles privées sur l'application ONDE (Outil numérique pour la Direction d'Ecole) et précisant les enfants résidant ou non à Sèvremoine.

Certaines écoles privées ont fait part qu'elles n'utilisaient pas régulièrement ce moyen de gestion administrative. Aussi un ajustement est nécessaire afin de correspondre aux besoins financiers de ces établissements. Une procédure sera travaillée avec les représentants de l'OGEC et de l'UDOGEC pour sécuriser les données.

Cette année, le coût moyen d'un élève de l'école publique est de :

- **1 678,28 €** pour un élève de l'école maternelle (effectif janvier N-1 = 247)
- **388,92 €** pour un élève de l'école élémentaire (effectif janvier N-1 = 500)

Ces coûts moyens servent :

- D'une part à facturer aux communes extérieures à Sèvremoine, l'accueil des élèves domiciliés sur ces communes et scolarisés dans les écoles publiques de Sèvremoine ;
- D'autre part à calculer la dotation aux OGEC. Ils sont multipliés par l'effectif Septembre N-1 des élèves résidant dans la commune de chacune des écoles privées

Les effectifs dans les écoles privées sous contrat d’association sont les suivants :

Etablissements scolaires	Effectifs maternels 2025-2026 (résidant à Sèvremoine)	Effectifs élémentaires 2025-2026 (résidant à Sèvremoine)
LA RENAUDIERE	28	52
LE LONGERON	58	97
MONTFAUCON-MONTIGNE	49	105
ROUSSAY	34	66
ST ANDRE DE LA MARCHE	59	156
ST CRESPIN S/MOINE	22	43
ST GERMAIN S/MOINE	59	95
ST MACAIRE EN MAUGES - Le Senevé	188	
ST MACAIRE EN MAUGES - J. Wresinski		287
TILLIERES	36	59
TORFOU	37	88
	570	1 048

Au regard des effectifs, les dotations suivantes sont proposées :

	Dotations Maternels	Dotations Elémentaires	TOTAL DOTATION 2026
LA RENAUDIERE	46 991,84	20223,84	67 215,68
LE LONGERON	97 340,24	37 725,24	135 065,48
MONTFAUCON- MONTIGNE	82 235,72	40 836,60	123 072,32
ROUSSAY	57 061,52	25 668,72	82 730,24
ST ANDRE DE LA MARCHE	99 018,52	60 671,52	159 690,04
ST CRESPIN S/MOINE	36 922,16	16 723,56	53 645,72
ST GERMAIN S/MOINE	99 018,52	36 947,40	135 965,92
ST MACAIRE EN MAUGES - Le Sénévé	315 516,64		315 516,64
ST MACAIRE EN MAUGES - J. Wrésinski		111 620,04	111 620,04
TILLIERES	60 418,08	22 946,28	83 364,36
TORFOU	62 096,36	34 224,96	96 321,32
			1 364 207,76

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29,

VU le Code de l'Education notamment l'article L.442-5,

VU la délibération n°DCM 2026-042 du Conseil municipal en date du 19 février 2026 portant sur les dotations aux OGEC 2026,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 11 juin 2026,

Le Conseil municipal,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
63	63	0	0

- **VALIDE** les nouveaux montants des dotation versées aux OGEC pour l'année 2026.
 - **APPROUVE** l'échéancier de versement des dotations comme suit :
 - Un 1^{er} acompte correspondant à 25 % du montant versé en 2025 a été effectué en janvier 2026,
 - Solde de la subvention calculée pour 2026 versé en juillet 2026,
- Pour 2027, un premier acompte égal à 25% de la subvention 2026 sera versé en janvier 2027.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 049-200054385-20260702-DCM_2026_159-DE

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

